

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 15 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - PEHU Nicole - LEFEBVRE Sylvain - PLOQUIN Nathalie - PEGE Patrice - LEROUX Laëtitia - DELAUNAY Marie-Thérèse - LEGENDRE Jean-Pierre - LE COQ Sylviane - LABUSSIÈRE Gilles - RICHARD Françoise - GABILLER Christophe - MORAND Edgar - CHAUSSERAIS Samuel - MANCEAU Nathalie - RICOU Michel - JOUBARD Jean-Pierre - SCHOUBERT Odette - ROGEREAU Monique - TOUATI Karim - MARIONNEAU Jean-Noël - RUEL Guylène

Absents excusés :
NIORE Yann donnant pouvoir à MORTIER Frédéric
DUPUIS Alain donnant pouvoir à GABILLER Christophe
RAPICAULT Cynthia donnant pouvoir à PEHU Nicole
LHERMITEAU Perrine donnant pouvoir à LEROUX Laëtitia
MABILLEAU Danielle donnant pouvoir à LE COQ Sylviane
GUILLET Véronique donnant pouvoir à DELAUNAY Marie-Thérèse
BOUDIN Maryvonne donnant pouvoir à SCHOUBERT Odette

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 08/09/2025
Date d'affichage : 18/09/2025
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 22

Objet : Finances - association « LONGUÉ RUN & TRAIL » - subvention exceptionnelle - (09/2025-8)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,

Considérant que l'association « LONGUÉ RUN & TRAIL » organise chaque année LA CORRIDA nocturne. Ce rendez-vous sportif et convivial incontournable pour la Commune se déroule en plusieurs temps, des courses enfants dans l'après-midi, puis une épreuve de 5 kilomètres et enfin l'épreuve phare de la journée, le 10 km, qui a rassemblé 500 coureurs venus de 21 départements lors de la dernière édition en 2024.

L'association « LONGUÉ RUN & TRAIL » a sollicité la Commune afin de reprendre la gestion des récompenses attribués aux premiers Longuéens et Jumellois, qui avaient toujours été prises en

charge par la municipalité. Ainsi, il est proposé de d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « LONGUÉ RUN & TRAIL » à hauteur des crédits qui avaient été votés au budget primitif 2025 pour ce poste de dépenses, à savoir 360 €.

Sur proposition de Monsieur LEGENDRE, Adjoint au Maire en charge des Sports,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à l'association « LONGUÉ RUN & TRAIL » une subvention exceptionnelle de 360 € au titre de l'exercice 2025 pour l'achat des lots récompensant les lauréats Longuéens et Jumellois ;
- **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,

N. PLOQUIN

Le Maire,

F. MORTIER